



Préavis lors d'une démission

Par **Lilou**, le **07/12/2011** à **15:02**

Bonjour,

J'ai fait parvenir ma démission à mon employeur en lui demandant une réduction de ma période de préavis. Ce courrier mentionnait une date de départ. Mon employeur a accusé réception et annoté qu'il rendrait réponse. Depuis, je n'ai aucune réponse écrite de sa part : puis-je considérer que cela vaut acceptation?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **pat76**, le **07/12/2011** à **15:10**

Bonjour

Ce n'est pas parce que votre employeur n'a pas répondu à votre demande de réduction du préavis qu'il a forcément accepté.

Vous devrez faire le préavis prévu par votre convention collective. Si vous preniez l'initiative d'en réduire la durée, unilatéralement, votre employeur serait en droit de vous réclamer des dommages et intérêts devant le Conseil des Prud'hommes.